

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Autorité de Régulation
(ARE)

Conseil National de Régulation



سلطة التنظيم
AUTORITÉ DE RÉGULATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES

RELATIF A

**L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU MOBILE 2G ET 4G DANS
LES ZONES FRONTALIERES DU SUD- EST DE LA MAURITANIE DE OULD YENJE
A FASSALA NERE**

Octobre 2024

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL EN UN SEUL LOT
(LOT UNIQUE)**

POUR :

**L'acquisition et le déploiement d'un réseau mobile 2G et 4G dans les zones frontalières du Sud- Est
de la Mauritanie de Ould yenje à Fassala Néré**

1. L'Autorité de Régulation (ARE) lance le présent appel d'offres pour l'acquisition et le déploiement d'un réseau mobile 2G et 4G dans le Sud-Est de la Mauritanie de Ould yenje à Fassala Néré, sur financement du Fonds d'Accès Universel. Ce projet inclut la fourniture des équipements, ainsi que l'exécution des travaux et services associés, avec un délai de réalisation de **dix (10) mois maximum**. Le Projet inclut également la maintenance et le remplacement des équipements défectueux durant une période de sept (7) ans à compter de la date de la réception provisoire.
2. L'Autorité de Régulation sollicite des offres, sous plis fermés, de la part des constructeurs réputés de réseaux de communications électroniques mobiles.
3. Les candidats intéressés peuvent retirer les dossiers d'appel d'offre contre le paiement d'un montant forfaitaire de cent mille (100 000) MRU auprès de l'Autorité de Régulation à l'adresse suivante :

**[428, Rue Moulaye El Hacene Mokhtar El Hacene](#)
[Ksar, Nouakchott, Mauritanie](#)
E-mail : sudest@are.mr**

4. Les demandes d'éclaircissements doivent parvenir à l'ARE, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse ci-dessus.
5. Pour qu'un Soumissionnaire soit jugé qualifié, il doit répondre de manière cumulative aux trois (3) critères suivants :
 - a) **Critère 1** : Le Soumissionnaire doit avoir réalisé, au cours des cinq (5) dernières années, au moins deux (2) marchés similaires. Seuls seront considérés comme similaires, les marchés d'acquisition et de déploiement de réseau mobile 2G et 4G clés en main dont le montant par marché est supérieur ou égal à l'équivalent de 10 millions USD et pour lesquels des preuves ont été fournies dans l'offre. ;
 - b) **Critère 2** : Le Soumissionnaire doit prouver que ses équipements essentiels (éléments du réseau d'accès RAN) sont exploités dans **Quinze (15) pays différents dont au moins cinq (5) de l'Afrique de l'Ouest ou Afrique du Nord**, par au moins un opérateur de réseaux mobiles disposant au moins de 15% de part de marchés en termes d'abonnés.
 - c) **Critère 3** : Le Soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires moyen, sur les trois derniers exercices, supérieur ou égal à l'équivalent de cinquante (50) millions de dollars US par an.

Les états financiers de la société soumissionnaire ou des membres du groupement, si le soumissionnaire est un groupement, devront être certifiés par un cabinet de renommée internationale, dûment habilité.

Si le soumissionnaire est un groupement :

- la soumission et la lettre d'engagement devront être signées par le mandataire du groupement ou par l'ensemble des membres du groupement ;
- la garantie de soumission et la garantie de bonne exécution doivent être libellées au nom de tous les membres du groupement ;
- tous les documents administratifs du Règlement d'appel d'offres doivent être fournis pour chaque membre du groupement.

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Dix Million d'Ouguiyas (10 000 000) MRU**.

7. Les offres devront être rédigées en Arabe ou en Français. Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandé est de trois (3). En plus, une copie électronique (dans une clef USB) exhaustive de l'offre dans un format ouvert (pdf, word, excel, powerpoint...) doit être jointe à la soumission.

8. Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-haut au plus tard le **06 novembre 2024 à 12H00 TU**.

Les plis techniques seront ouverts en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, **le 06 novembre 2024 à 12H30 TU**, dans la salle de réunion de l'Autorité de régulation à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés, sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse ci-haut indiquée.

9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours et la garantie de soumission devra demeurer valide pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Président du Conseil National de Régulation

Ahmed MOHAMEDOU